



Envoyé en préfecture le 13/06/2022

Reçu en préfecture le 13/06/2022

Affiché le

SLO 29

ID : 033-213300700-20220609-202239-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le Neuf juin, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er juin 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Carmen
PICAZO, Chantal BOURDELAS, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—
ZEITSCHER, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ

Etaient absent excusé : Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Gilles RODRIGUEZ
pouvoir Catherine SANCHEZ, Jacques LASSALLE pouvoir Denis CHAUSSONNET, Magali
LARAPIDIE pouvoir Chantal BOURDELAS, Audrey JOLLY pouvoir Gilles NAVELLIER

Secrétaire de séance : Catherine SANCHEZ

DELIB_2022/39_Institution et vie politique

**Démission et nomination d'un successeur pour représenter la commune de Brach à l'assemblée générale des
actionnaires de la SPL**

Monsieur le Maire,

RAPPEL que la désignation du représentant à l'Assemblée Générale des actionnaires est faite par l'assemblée
délibérante en même temps que la désignation des représentants au Conseil d'Administration. Le Conseil
d'Administration du 2 septembre 2020 a acté la désignation des membres du Conseil d'Administration et ceux de
l'Assemblée Générale de la SPL.

CONSIDERANT que pour changer de représentant à l'Assemblée Générale, il faut que l'assemblée délibérante de la
collectivité désigne en conseil municipal un nouveau représentant à l'Assemblée Générale.

CONSIDERANT que pour valider cette nouvelle nomination, celle-ci doit passer en délibération au prochain Conseil
d'Administration de la SPL qui se déroulera le 11 octobre 2022. La prochaine instance de la SPL étant l'Assemblée
Générale.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 ***** Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 13/06/2022

Reçu en préfecture le 13/06/2022

Affiché le

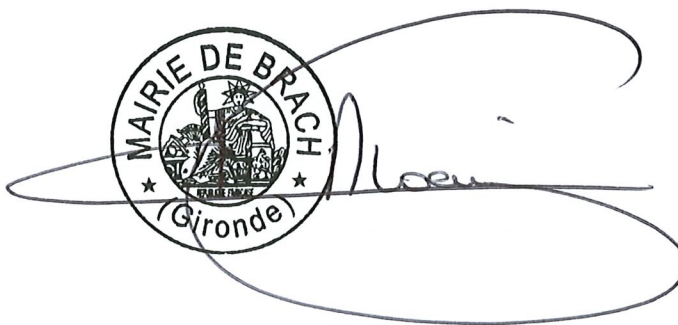
SLOW 30

ID : 033-213300700-20220609-202239-DE

DE DESIGNER Madame BOURDELAS Chantal comme représentante permanente à l'assemblée générale des actionnaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX

A circular official stamp of the Mairie de Brach (Gironde) is shown. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text "MAIRIE DE BRACH" and "(Gironde)". A large, stylized signature in dark ink is written over the stamp.

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97